

**A EXPEDIER OU A DEPOSER (niveaux 5, 4 et 3èmes) dans la boîte aux lettres du collège
SAUF POUR LES ELEVES DE 6EME ET CEUX AYANT PERDU LEUR CARTE (feuille à ramener le 25 ou 28 août)**



**Feuillet à remplir si vous souhaitez payer les contributions ou contribution+repas self par prélèvement
UN SEUL FEUILLET A REMPLIR PAR FAMILLE ACCOMPAGNE DU CHEQUE POUR LE SELF**

Les cartes des 6ème, ou celles à remplacer seront à retirer le 25 ou le 28 août 2023 .

Représentant légal :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

1) SELF

Acompte

Après paiement de 111 € par enfant demi-pensionnaire (20 repas)

Nbre d'enfants X 111,00 € = €

les prélèvements seront de :

REPAS AU SELF PAR MOIS								
Ordre	Nom Prénom	Classe	Entourer les jours de repas pris au collège				Soit par semaine	Montant mensuel (*)
			L	M	J	V		
1er enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
2ème enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
3ème enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
(1) SELF total mensuel 2023-2024								€

(*) Reporter le montant correspondant

MENSUEL	
7,77 €	1 repas/semaine
26,64 €	2 repas/semaine
45,51 €	3 repas/semaine
64,38 €	4 repas/semaine**

2) CONTRIBUTION

Montant mensuel pour les contributions
TARIF A DU PAR TOUTES LES FAMILLES

Contribution	Caisse de solidarité		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
1 enfant	51,70 €	56,20 €	Tarif A + X €, soit €
2 enfants	97,50 €	106,50 €	Tarif A + X €, soit €
3 enfants	128,52 €	142,02 €	Tarif A + X €, soit €
(2) Contribution mensuelle 2023-2024			

<p align="center">(3)TOTAL A PRELEVER (1 + 2) LE 05 DE CHAQUE MOIS</p> <p align="center">Du 5 octobre 2023 au 15 juillet 2024</p> <p align="center">(Déduction faite du premier paiement établi en août)</p>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/> €
---	---

Ne pas oublier le 1er paiement par chèque (Nbre d'enfants X 111 €)

Le prélèvement du mois de juillet sera réduit du montant des repas non consommés (remboursement)

A.....Le.../...../2023

Signature des parents,

** Explication du calcul
 (5,55 € X 136 repas année) - 111,00 € = 643,80 € soit 64,38 € par mois

Exemple

1) SELF

Mon enfant mange 2 fois par semaine à la cantine le lundi et le jeudi
 J'entoure les jours correspondants sur la ligne 1er enfant et j'inscris la somme de 26,64 € dans la case par mois qui correspond à 2 repas par semaine

2) CONTRIBUTION

1 enfant je note la somme Tarif A si je choisis ce tarif soit 51,70 € en mensuel dans la case grisée 2
 Le prélèvement au 05 du mois sera donc de 26.64 + 51,70 = 78.34 par mois sur 10 mois